

EXEMPLAIRE DE LA LETTRE DU COMMISSAIRE

MATIERE NON CONFORME AUX STATUTS - ARTICLE 2(d): Vaccin contenant de la  
matière vivante

DECISION FINALE: Réformée pour révision compte tenu d'autres motifs

Le 9 mars 1971

Messieurs,

Objet: Rejet final  
Demande no 931,437  
Déposée le 22 mai 1965  
par John Camerson  
VACCINS BRUCELLA

Pour faire suite à votre lettre du 23 février 1971, j'ai revu la décision finale de l'examineur.

La demande a été renvoyée à l'examineur en raison de certains faits supplémentaires qui n'ont pas été pris en considération dans la décision finale du 24 août 1970.

L'examineur ne manquera pas de reconsidérer le cas dans les prochains jours. Entre-temps je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Commissaire des brevets

A.M. Laidlaw

Messieurs Alan Swabey et Cie  
1117 ouest, rue Ste-Catherine  
Montréal 2 (Québec)

